



Financé par
l'Union européenne

Programme Européen FEDER 2021-2027 Île de La Réunion



REGION REUNION
www.regionreunion.com



FICHE ACTION 1-5-1

Soutien des investissements de câbles sous-marin THD

Direction FEDER	Recherche Innovation
Priorité	P10. Soutenir la connectivité de l'île par câble sous-marin
Objectif Stratégique	1 : Soutenir l'innovation, la recherche et le développement des filières prioritaires afin de favoriser le retour de la croissance durable et de l'emploi
Objectif Spécifique	1.5. Renforcer la connectivité numérique
Domaine d'intervention	036. TIC: Autres types d'infrastructures TIC (y compris les ressources/équipements informatiques à grande échelle, les centres de données, les capteurs et autres équipements sans fil)
Intitulé de la fiche action	Soutien des investissements de câbles sous-marin THD
Date d'approbation des critères de sélection	13/11/2025
Date de validation Commission Permanente	27/02/2026
N° de version	V2 (la V1 a été approuvée au titre de la priorité 14 et de l'objectif spécifique 3-3 liée au investissements duaux)

POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT

Non

Oui, partiellement

Oui, en totalité

1. CONTEXTE

A ce jour, trois câbles sous-marins assurent la connectivité numérique de l'île de La Réunion :

- 1- SAFE (Afrique du sud - La Réunion – Inde – Malaisie)
2. LION-LION 2 (Réunion – Madagascar – Mayotte – Kenya)
3. METISS (Réunion – Afrique du Sud)

La capacité additionnelle des 3 câbles est estimée à environ 26 Tbit/s.

Elle est considérée comme insuffisante au regard des évolutions futures des besoins de connectivité. Par ailleurs, il convient de souligner que le câble SAFE est vieillissant et devrait atteindre la fin de son cycle de vie en 2027.

Si l'on considère que le temps de déploiement d'un nouveau câble est de l'ordre de 4 à 5 années, il devient urgent de soutenir une nouvelle connexion qui permettra par ailleurs d'améliorer la résilience du territoire en cas de problème sur l'un des câbles existants.

2. OBJECTIFS DE LA FICHE ACTION

Au regard de la disparition prochaine du câble SAFE, l'objectif est de maintenir et de renforcer les capacités numériques du territoire en matière de connectivité et de souveraineté numérique.

Les connections via-câble sous-marin ainsi que les infrastructures portuaires et aéroportuaires sont névralgiques pour une RUP puisqu'elles constituent ses seules portes d'entrée et de sortie des personnes, des marchandises et des données.

3. DESCRIPTION TECHNIQUE

Il s'agit de soutenir les dépenses relatives à la conception, construction et installation d'un câble sous-marin très haut débit retenu au titre de l'appel à projet du CEF (Connecting Européen Facility).

4. BENEFICIAIRES

Régie THD en tant que chef de file du consortium et les entreprises membres du consortium

5. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

Intégralité du tracé du nouveau câble sous-marin entre La Réunion et l'Afrique du Sud, y compris les points de connexion.

6. PERIMETRE DES DEPENSES ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES

Outre les dépenses retenues et non retenues spécifiquement dans le guide du porteur de projet à la rubrique investissement public ou investissement privé, des dépenses spécifiques ou des exclusions particulières à la fiche action sont mentionnées ci-dessous :

Dépenses éligibles :

Dépenses relatives à la conception, construction, installation d'un câble sous-marin très haut débit.

Dépenses non éligibles (notamment les types de dépenses ci-après) :

- TVA
- Matériels d'occasion, Matériels reconditionnés
- Travaux et équipements liés à l'entretien ou au renouvellement de biens amortis
- Abonnements/Garanties/Maintenance

7. INDICATEUR SPECIFIQUE DE REALISATION

Indicateur de réalisation :

Code	Indicateur	Unité de mesure	Valeur 2024	Valeur 2029
IS 18	Nombre de nouvelle connexion via câble sous-marin	Nombre de connexion	0	1

Indicateurs de résultat :

Code	Indicateur	Unité de mesure	Valeur référence	Année référence	Valeur 2029
RCR02	Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Euro	0	2021	22,5 M€

8. CRITERES DE SELECTION

(Conformément à l'art 73 du Règ. Général)

Critères de sélection transversaux :

Les projets soutenus devront contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Union Européenne et ceux du programme.

A ce titre :

- Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.
- Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés.
- (Pour les infrastructures et opérations accueillant du public) Les opérations soutenues devront systématiquement garantir l'accessibilité, sans discrimination, des locaux aux publics concernés.
- Les projets sélectionnés devront contribuer à la transition vers une économie neutre pour le climat dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe en respectant notamment les dispositions prévues dans le programme au titre du principe DNSH (ne pas causer de préjudice important). Il s'agira de veiller notamment à la bonne prise en compte des préconisations formulées au titre des diverses autorisations (dont environnementales) pour les projets relevant de ces procédures afin de limiter au maximum les impacts potentiels de ces derniers sur l'environnement.
- Les projets soutenus devront majoritairement contribuer à l'atteinte du cadre de performance du programme, de ses valeurs cibles de réalisation et de résultat.
- Les opérations seront sélectionnées en cohérence avec les lignes de partage du programme afin d'assurer une efficacité, une utilisation optimale et de sécuriser l'usage des fonds communautaires sur le territoire réunionnais.
- (Si aides d'état) Les projets soutenus devront être compatibles avec la réglementation des aides d'état.
- Les porteurs de projet soutenus devront disposer de la capacité technique et financière nécessaire pour mener à bien les opérations sélectionnées.
- Afin de soutenir le développement des câbles sous-marin THD, les opérations sélectionnées devront être cohérentes avec le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de La Réunion.

Critères de sélection spécifiques :

- Les projets devront contribuer à améliorer la capacité numérique Très Haut Débit du territoire via une solution technique de câble sous-marin ;
- Les projets devront présenter un calendrier de mise en l'œuvre de l'opération qui devra être cohérent avec le calendrier de la programmation européenne ;
- Les projets doivent avoir été retenus dans le cadre de l'Appel à projets Connecting Europe Facility (CEF) ;
- Seront favorisés les projets bénéficiant d'un co-financement privé.

Mode de sélection des opérations :

Gestion au fil de l'eau

Seuls les projets dont la note est supérieure ou égale à 12/20 seront retenus.

9. PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER ET OBLIGATIONS SPECIFIQUES DU DEMANDEUR

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention devra être conforme à la liste des pièces du manuel de gestion 2021-2027 et devra comprendre :

- la lettre de demande et d'engagement du porteur confirmant la réalisation de l'opération dans les délais indiqués et de non-sollicitation d'autres financements publics sur l'opération que ceux figurant au plan de financement transmis ;
- le formulaire de demande type ;
- la décision de l'organe compétent du Maître d'Ouvrage approuvant le projet d'investissement et son plan de financement ;
- la note de présentation de l'opération ;
- le calendrier prévisionnel de réalisation et l'échéancier prévisionnel ;
- toutes les pièces justificatives citées dans la grille de notation.
- tout document permettant d'apprécier la qualité du projet notamment au regard des critères de sélection et d'analyse mentionnés dans la présente fiche ;
- grilles de marchés publics complétées (le cas échéant) ;

*Pour les projets importants supérieurs à 10 millions d'euros :

- le calendrier détaillé de réalisation de l'opération, indiquant notamment les dates « jalons » prévisionnelles pour le lancement de l'appel d'offres, pour la notification des marchés et pour la livraison des travaux.
- une information formelle du Service Instructeur en cours d'opération de tout retard ou aléa concernant le déroulement du calendrier de l'opération.

10. MODALITE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION

Type de sélection	Fil de l'eau	AMI	Appel à projet
<i>(case à cocher)</i>	X		

11. SPECIFICITES DE LA FICHE ACTION

Préfinancement par la Région Réunion

12. MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Régime d'aide : RGEC article 52 ter – Aide ayant fait l'objet d'une information	X Oui
Préfinancement par le cofinancier public :	X Non

- Taux de financement maximal : 75% du coût éligible
- Plan de financement de l'action :

Dépenses éligibles	FEDER (Et autre cofinancier, le cas échéant)	Maître d'ouvrage
100 %	75%	25 %

Le FEDER finance jusqu'à 75 % et dans la limite maximale de 30 000 000 M€.

Au regard des disposition du RGEC article 52 ter, la part minimale du maître d'ouvrage est de 25 %.

(* Le cas échéant, si le plafond FEDER était atteint, le montant de dépense supérieur pourrait être co-financé par un autre cofinancier (Etat, Région etc.) en contrepartie nationale, en respectant la part minimale de 25 % du maître d'ouvrage.

13. INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de dépôt des dossiers : par voie dématérialisée (portail régional des fonds européens FEDER – FSE +)

Où se renseigner ?

Direction FEDER Recherche Innovation
Annexe de l'Hôtel de Région (2ème étage)
Tél : 02.62.67.14.49

Site Internet : www.regionreunion.com

ANNEXE 1 : EXEMPLE DE GRILLE DE NOTATION

Principes de sélection		Notation	Pièce justificative requise
Capacité financière et opérationnelle du porteur de projet	Le demandeur a-t-il la capacité technique et financière pour mener à bien cette opération ?	Non : 0 * Oui : 4	Formulaire de demande
Viabilité/pertinence du projet	Le projet contribue à augmenter la capacité numérique Très Haut Débit du territoire via une solution technique de câble sous-marin	Non : 0 Oui : 4	Documents de présentation du dispositif fournis lors le dépôt de la demande de subvention
	Le projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projet CEF (Connecting European Facility)	Non : 0* Oui : 4	Formulaire de demande
Financement	Les projets bénéficiant d'un cofinancement privé seront favorisés	Non : 0 Oui : 4	Formulaire de demande
Maturité du projet	Le calendrier de mise en œuvre de l'opération est fourni et il est compatible avec le calendrier du programme ?	Non : 0 Oui : 4	Formulaire de demande

* note éliminatoire au regard de la réglementation et/ou des objectifs du programme.
Les dossiers présentant une note inférieure au seuil de 12/20 ne seront pas retenus.